

14-FEB-2007

05-JUN-2007 Avis de modification

BASE

**GROUPE 4 5 HERBICIDE**

SHOTGUN®  
HERBICIDE EN PÂTE FLUIDE

COMMERCIAL

ATTENTION POISON



DANGER : IRRITANT OCULAIRE  
ATTENTION : IRRITANT CUTANÉ

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**Avis de modification**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION  
NE PAS UTILISER CE PRODUIT EN COLOMBIE BRITANNIQUE

No D'HOMOLOGATION 24608

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :

Atrazine 272 g/L Triazines apparentées 8 g/L

2,4-D isomère spécifique (présent sous forme d'ester 2-ethylhexylique) 120 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0.0096% à titre d'agent de conservation.

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'INTOXICATION OU D'INCENDIE,  
COMPOSER LE NUMÉRO D'INTERVENTION D'URGENCE 1 800 561-8273 (24  
HEURES SUR 24)

**Update**

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.

789 Donnybrook Drive

Dorchester, Ontario

N0L 1G5

CONTENU NET: 10 L

01/06

FRONT

**GROUPE 4 5 HERBICIDE**

SHOTGUN®  
HERBICIDE EN PÂTE FLUIDE

COMMERCIAL

ATTENTION POISON



DANGER : IRRITANT OCULAIRE  
ATTENTION : IRRITANT CUTANÉ

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**Avis de modification**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION  
NE PAS UTILISER CE PRODUIT EN COLOMBIE BRITANNIQUE

No D'HOMOLOGATION 24608

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :

Atrazine 272 g/L Triazines apparentées 8 g/L

2,4-D isomère spécifique (présent sous forme d'ester 2-ethylhexylique) 120 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0.0096% à titre d'agent de conservation.

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'INTOXICATION OU D'INCENDIE,  
COMPOSER LE NUMÉRO D'INTERVENTION D'URGENCE 1 800 561-8273 (24  
HEURES SUR 24)

**Update**

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.

789 Donnybrook Drive

Dorchester, Ontario

N0L 1G5

CONTENU NET: 10 L

01/06

## PRÉCAUTIONS

### GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif en cas d'ingestion. Éviter d'inhaler les vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Corrosif, provoque des lésions oculaires irréversibles. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet [www.cropro.org](http://www.cropro.org).

### PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION, appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Faire boire 1 ou 2 verres d'eau à la personne et la faire vomir. Si elle est inconsciente, ne rien lui donner par la bouche et ne pas la faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU, enlever les vêtements contaminés sans tarder, et bien se laver la peau au savon et à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Laver à part les vêtements contaminés avant de les reporter.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes en tenant les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION, faire prendre l'air à la personne, et lui faire la respiration artificielle si celle-ci est indiquée.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

### ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

AVIS À L'ACHETEUR : La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation, ou de la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

DATAPAK

**GROUPE 4 5 HERBICIDE**

SHOTGUN®  
HERBICIDE EN PÂTE FLUIDE

COMMERCIAL

ATTENTION POISON



DANGER : IRRITANT OCULAIRE  
ATTENTION : IRRITANT CUTANÉ

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**Avis de modification**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION  
NE PAS UTILISER CE PRODUIT EN COLOMBIE BRITANNIQUE

No D'HOMOLOGATION 24608

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :

Atrazine 272 g/L Triazines apparentées 8 g/L

2,4-D isomère spécifique (présent sous forme d'ester 2-éthylhexylique) 120 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0.0096% à titre d'agent de conservation.

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'INTOXICATION OU D'INCENDIE,  
COMPOSER LE NUMÉRO D'INTERVENTION D'URGENCE 1 800 561-8273 (24  
HEURES SUR 24)

**Update**

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.

789 Donnybrook Drive

Dorchester, Ontario

N0L 1G5

CONTENU NET: 10 L

01/06

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide SHOTGUN sert à supprimer certaines dicotylédones annuelles sur le maïs fourrager. Il est destiné à être appliqué sur des champs préalablement traités par des graminicides. On peut aussi utiliser l'herbicide SHOTGUN en mélange en cuve avec certains graminicides pour supprimer les graminées annuelles.

Gestion de la résistance à l'herbicide SHOTGUN, herbicide du groupe 4 et groupe 5 de l'herbicide. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide SHOTGUN et à d'autres herbicides du groupe 4 et groupe 5 de l'herbicide. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ.

## PRÉCAUTIONS

### GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif en cas d'ingestion. Éviter d'inhaler les vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Corrosif, provoque des lésions oculaires irréversibles. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet [www.cropro.org](http://www.cropro.org).

### VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :

Manutention du concentré (mélange et chargement) : Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des bottes de protection contre les produits chimiques et un écran facial. Rincer les gants avant de les enlever.

Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel) : Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes de protection contre les produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever.

### PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et du matériel protecteurs personnels. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver le matériel protecteur personnel séparément du linge de maison.
- Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec de l'eau et du savon.

LIMITATION PASTORALE : Ne pas faire brouter les jeunes plantes traitées ni les couper comme fourrage; il n'y a pas assez de données pour appuyer cet emploi. Dans le cas du maïs, jeune veut dire avant l'épiaison.

Ne pas mélanger ni charger ce produit à moins de 30 m d'un puits, d'un lac, d'un cours d'eau, d'un étang ou d'un puisard afin d'éviter le risque de contamination de l'eau de puits ou de surface. Ne pas utiliser ce produit à moins de 10 m des sources d'eau mentionnées ci-dessus. Éviter de contaminer les aliments, les sources d'eau ménagère ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs. Ne pas appliquer ce produit au moyen d'un système d'irrigation.

### SYSTÈME DE TRANSFERT MÉCANIQUE :

Contenants de plus de 20 L : utiliser un système de transfert qui évite de verser à l'air libre le concentré liquide lors du transvasement de ces contenants dans le réservoir employé pour la pulvérisation.

Les lieux de stockage en vrac doivent être protégés par une digue non terreuse et imperméable autour et en dessous du réservoir. La digue doit être assez grosse pour retenir et contenir 110% de la capacité du plus gros réservoir.

### MODE D'EMPLOI

#### PROCÉDÉ DE MÉLANGE

Cet herbicide est une pâte fluide destinée à être diluée dans l'eau. Ne pas ajouter d'adjuvants, de surfactants, d'huiles, d'engrais ni d'autres pesticides à la bouillie d'herbicide SHOTGUN. Bien agiter avant l'emploi.

Pour préparer la bouillie, remplir d'eau propre la moitié ou les deux tiers de la cuve propre. Mettre en marche l'agitateur hydraulique ou mécanique, et ajouter la quantité prescrite d'herbicide SHOTGUN. Remplir d'eau le reste de la cuve. Pour garder le produit en suspension, l'agiter continuellement.

Dans la mesure du possible, ne préparer que la quantité de bouillie pouvant être appliquée le jour du mélange. Les grilles et les crépines doivent être de maille 50 ou moins. Bien nettoyer le pulvérisateur juste après son emploi en rinçant le système avec de l'eau et un détergent puissant comme le détergent pour réservoirs All Clear.

#### PROCÉDÉS D'APPLICATION

Quel que soit le type d'application, calibrer le pulvérisateur pour qu'il débite le volume de bouillie exigé. Utiliser un volume de bouillie suffisant, dans les limites prescrites, pour bien couvrir les mauvaises herbes.

La suppression sera meilleure s'il ne pleut pas et si on n'irrigue pas moins de 6 heures après l'application. Il est préférable qu'il y ait au moins 24 heures sans pluie ni irrigation après l'application.

Pour des résultats optimaux, appliquer ce produit quand il fait 10° à 28° C. S'il fait plus froid, son efficacité sera retardée ou diminuée; s'il fait plus chaud, le risque de dérive des vapeurs sur les plantes sensibles sera plus grand. Ne pas appliquer si la température risque de baisser beaucoup pendant la nuit.

La suppression et la tolérance de la culture seront meilleures si le temps n'est pas très humide ni très sec avant et après l'application.

Traitement généralisé : Appliquer ce produit à raison de 100 à 200 L de bouillie par hectare au moyen d'un pulvérisateur à rampe. Utiliser des buses à jet plat appropriées (selon la pression et le volume utilisés) et une pression de service de 240 à 280 kPa à la rampe.

Traitement en bandes : Déterminer la dose d'emploi et le volume de bouillie pour traitement en bandes d'après la largeur du rang, la largeur de la bande de pulvérisation et la dose d'emploi pour traitement généralisé au moyen de la formule suivante :

$$\frac{\text{Largeur de la bande (cm)}}{\text{Largeur du rang (cm)}} \times \text{Dose pour traitement généralisé (L/ha)} = \text{Dose pour traitement en bandes (L/ha)}$$
$$\frac{\text{Largeur de la bande (cm)}}{\text{Largeur du rang (cm)}} \times \text{Volume pour traitement généralisé (L/ha)} = \text{Volume pour traitement en bandes (L/ha)}$$

Pour le traitement en bandes, utiliser des buses à jet plat uniforme.

### **MAÎTRISE DE LA DÉRIVE PENDANT DES TRAITEMENTS TERRESTRES : RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :**

Utiliser des bonnes méthodes de lutte antiparasitaire et pulvériser le produit uniquement lorsque la possibilité de dérive vers des zones d'activité ou d'habitation humaine, comme des résidences, des chalets, des écoles ou des parcs, est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, de la température ambiante, de l'équipement d'épandage et des réglages du pulvérisateur employé pour l'épandage du produit.

Pour protéger les habitats non visés, il faut éviter toute pulvérisation excessive ou sa dérive vers des masses d'eau ou d'autres endroits écologiquement vulnérables. C'est l'interaction entre plusieurs facteurs relatifs à l'équipement et au climat qui détermine le risque de dérive du produit pulvérisé. Par conséquent, l'applicateur doit tenir compte de tous ces facteurs avant de prendre une décision quant au traitement.

#### **APPLICATION TERRESTRE :**

Éviter toute pulvérisation hors cible et sa dérive sur des habitats aquatiques vulnérables. Une zone tampon appropriée est requise entre le point aval d'une application directe et le bord le plus près des écosystèmes aquatiques vulnérables tels que les marécages, les coulées, les étangs, les fondrières, les terres humides, les lacs, les rivières et les cours d'eau qui sont situés à la périphérie de la surface à traiter. Ne pas pulvériser ce produit durant des périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle par rafales ou que le vent est de plus de 8 km/h. Éviter de pulvériser par temps très humide ou brumeux pour éviter la dérive sur les cultures sensibles adjacentes.

Ne pas appliquer l'herbicide SHOTGUN sur les légumes, les fleurs, les vignes, les arbres fruitiers, les plantes ornementales ni les autres plantes désirables, ne pas le laisser entrer en contact avec ceux-ci et ne pas en laisser le brouillard de pulvérisation dériver sur ceux-ci, car une quantité même minime peut causer de graves dégâts tant pendant la croissance que pendant la dormance. (Les pulvérisations à grosses gouttes risquent moins de dériver.)

Les vapeurs de ce produit peuvent causer des dégâts aux plantes sensibles qui poussent à proximité. Ne pas appliquer l'herbicide SHOTGUN à proximité des cultures sensibles si on prévoit que, le jour de l'application, la température dépassera 28° C, à cause du risque accru de dérive des vapeurs. Les conditions locales peuvent avoir un effet sur l'emploi des herbicides. Les autorités agricoles provinciales publient des recommandations selon les conditions locales.

En ce qui concerne les rampes d'épandage au sol, on doit prévoir, pour la protection des habitats aquatiques (énumérés ci-dessus), une zone tampon de 30 mètres lorsqu'on mélange le produit ou qu'on remplit l'appareil, et une zone tampon de 10 mètres pour la pulvérisation elle-même.

#### **PULVÉRISATION :**

Les personnes qui manoeuvrent le pulvérisateur doivent être protégées contre la dérive ou le brouillard du produit. On trouvera des renseignements additionnels concernant la maîtrise de la dérive lors d'une APPLICATION TERRESTRE dans la section intitulée "MAÎTRISE DE LA DÉRIVE PENDANT DES TRAITEMENTS TERRESTRES." Si l'on effectue une pulvérisation à faible densité, un recouvrement total et un épandage complet sont essentiels pour profiter des résultats les plus efficaces possibles. Programmer les traitements en tenant compte des conditions atmosphériques locales. Consulter les conseillers agricoles de la région pour obtenir des informations spécifiques au sujet de l'utilisation du produit.

## MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES SUR LE MAÏS FOURRAGER

L'herbicide SHOTGUN permet de supprimer pendant toute la saison contre les dicotylédones sur le maïs fourrager cultivé avec travail du sol, avec travail réduit du sol ou sans travail du sol. Il est destiné à être appliqué sur des champs préalablement traités par des graminicides.

L'herbicide SHOTGUN peut être utilisé pour supprimer les jeunes dicotylédones existantes ou germantes. Les dicotylédones annuelles sont supprimées plus efficacement si elles sont au stade 1 à 6 feuilles.

Dicotylédones visées	Sols à texture grossière (sableux) 2,4 L/ha	Sols à texture moyenne et fine (limoneux et argileux) 3,6 L/ha
<b>Stade de la culture</b>	<b>Entre brin et 4 feuilles</b>	
<b>Stade de la dicotylédones annuelles</b>	<b>1 à 6 feuilles</b>	
Chénopode blanc*	X	X
Amarante à racine rouge	X	X
Petite herbe à poux*	X	X
Renouée persicaire	X	X
Morelle noire de l'Est	X	X
Renouées	X	X
Abutilon	X	X
Moutarde des champs*	X	X
Renouée liseron		X

\*Y compris les biotypes qui tolèrent les triazines.

**TRAITEMENT DE POSTLEVÉE HÂTIVE :** Appliquer en postlevée hâtive entre le stade 1 feuille et le stade 4 feuilles de la culture, mais avant que les plantes aient plus de 15 cm de haut (feuilles déployées). Dose : Appliquer 2,4 L /ha sur les sols à texture grossière (sableux, limono-sableux et sablolimoneux) et 3,6 L /ha sur les sols à texture moyenne et fine. Les mauvaises herbes et la culture doivent être en pleine croissance et ne doivent pas être stressées. Ne pas ajouter d'adjuvants, de surfactants, d'huiles, d'engrais ni d'autres pesticides à la bouillie, sauf indication contraire sur l'étiquette du produit d'association.

**REMARQUE :** à cause du 2,4-D que contient ce produit, le maïs traité peut devenir fragile et risque de se casser sous l'effet du vent et/ou du matériel de travail du sol, surtout pendant les deux semaines qui suivent l'application. Éviter de travailler le sol pendant deux semaines après la pulvérisation.

Par temps très sec, attendre une semaine après une pluie avant de traiter.

Il est recommandé à l'utilisateur de confirmer la tolérance de la variété au 2,4-D auprès de son fournisseur de semences.

## SUPPRESSION DES GRAMINÉES ET DES DICOTYLÉDONNES ANNUELLES

Pour supprimer les graminées annuelles, utiliser un herbicide comme DUAL, DUAL II, DUAL MAGNUM, DUAL II MAGNUM, FRONTIER (900 g/L) ou PROWL 400 EC avant le semis ou la levée du maïs. Ensuite, utiliser l'herbicide SHOTGUN comme traitement de postlevée, comme il est indiqué cidessus.

Suivre les directives qui figurent sur l'étiquette de DUAL, DUAL II, DUAL MAGNUM, DUAL II MAGNUM, FRONTIER (900 g/L) ou PROWL 400 EC. NE PAS mélanger en cuve l'herbicide SHOTGUN avec DUAL, DUAL II, DUAL MAGNUM, DUAL II MAGNUM, ou FRONTIER (900 g/L).

## MÉLANGES EN CUVE AVEC L'HERBICIDE SHOTGUN

Le volume d'eau pour les mélanges en cuve doit être de 200 à 240 L/ha.

Observer les restrictions qui se trouvent sur l'étiquette de ce produit et sur l'étiquette de chacun des autres éléments du mélange en cuve.

Ne pas appliquer de mélanges en cuve avec du PROWL deux années consécutives.

Quand on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette de chacun de ses éléments et, parmi les diverses zones tampons, observer celle qui est la plus grande (la plus restrictive).

## MÉLANGES EN CUVE AVEC L'HERBICIDE SHOTGUN AVEC PROWL 400 EC + ELIM EP 25DF POUR LA SUPPRESSION DES GRAMINÉES ET DES DICOTYLÉDONNES ANNUELLES

Pour supprimer les graminées, appliquer l'herbicide SHOTGUN avec les graminicides PROWL 400 EC + ELIM EP 25DF.

Suivre le mode d'emploi et les précautions qui se trouvent y compris les instructions sur l'utilisation d'un surfactant conseillé non ionique avec l'association PROWL 400 EC + ELIM EP 25DF.

Un tel mélange en cuve permet de supprimer les dicotylédones visées par l'herbicide SHOTGUN et, en plus, les mauvaises herbes indiquées cidessus.

Si le bon stade foliaire des graminées annuelles ne coïncide pas avec celui des dicotylédones, il faudra appliquer séparément l'herbicide SHOTGUN et le graminicide sur l'étiquette de chacun des éléments du mélange en cuve.

Graminées visées	L'herbicide SHOTGUN à 3,6 L/ha +PROWL 400 EC à 2,5 L/ha +ELIM EP 25DF à 50 g/ha
Stade de la culture	Entre brin et 3 feuilles
Stade des graminées annuelles	1 à 4 feuilles
Échinochloa pied-de-coq	X
Sétaire verte	X
Sétaire glauque	X

MÉLANGES EN CUVE AVEC L'HERBICIDE SHOTGUN AVEC ACCENT 75DF, ELIM EP 25DF, ULTIM 37,4DF OU ULTIM 75DF POUR LA SUPPRESSION DES GRAMINÉES ET DES DICOTYLÉDONES ANNUELLES

Pour supprimer les graminées, appliquer l'herbicide SHOTGUN avec un des graminicides de postlevée suivants : ACCENT 75DF, ELIM EP25DF, ULTIM 37,4DF ou ULTIM 75DF. Suivre le mode d'emploi et les précautions qui se trouvent y compris les instructions sur l'utilisation d'un surfactant conseillé non ionique.

Un tel mélange en cuve permet de supprimer les dicotylédones visées par l'herbicide SHOTGUN et, en plus, les mauvaises herbes indiquées cidessous. Si le bon stade foliaire des graminées annuelles ne coïncide pas avec celui des dicotylédones, il faudra appliquer séparément l'herbicide SHOTGUN et le graminicide sur l'étiquette de chacun des éléments du mélange en cuve.

Graminées visées	L'herbicide SHOTGUN à 2,4 L/ha +ACCENT 75DF à 33,4 g/ha	L'herbicide SHOTGUN à 3,6 L/ha +ACCENT 75DF à 33,4 g/ha
Stade de la culture	1 à 4 feuilles	
Stade des graminées annuelles	1 à 6 feuilles	
Échinochloa pied-de-coq		+
Panic d'automne	X	X
Sétaire verte	+	+
Sétaire glauque		+

+ Répression seulement

Graminées visées	L'herbicide SHOTGUN à 2,4 L/ha +ELIM EP 25DF à 60 g/ha	L'herbicide SHOTGUN à 3,6 L/ha +ELIM EP 25DF à 60 g/ha
Stade de la culture	Entre brin et 3 feuilles	
Stade des graminées annuelles	1 à 4 feuilles	
Échinochloa pied-de-coq	X	X
Panic d'automne	X	X
Sétaire verte		X
Sétaire glauque	+	+

+ Répression seulement

Graminées visées	L'herbicide SHOTGUN à 2,4 L/ha +ULTIM 37,4DF à 66,7 g/ha ou +ULTIM 75DF à 33,7 g/ha	L'herbicide SHOTGUN à 3,6 L/ha +ULTIM 37,4DF à 66,7 g/ha ou +ULTIM 75DF à 33,7 g/ha
Stade de la culture	1 à 4 feuilles	
Stade des graminées annuelles	1 à 6 feuilles	
Échinochloa pied-de-coq		X
Panic d'automne		X
Sétaire verte	X	X
Sétaire glauque		+

+ Répression seulement

La répression d'une mauvaise herbe, c'est la réduction visuelle de sa concurrence (c.-à-d. sa population et sa vigueur) par rapport à celle d'une mauvaise herbe non traitée. Le degré de suppression varie selon la taille de la mauvaise herbe et les conditions du milieu avant et après le traitement.

REMARQUE : Un tel mélange en cuve ne supprimera pas les mauvaises herbes qui lèveront après son application. Celle-ci doit donc se faire une fois que la plupart des mauvaises herbes ont levées.

Les graminées annuelles et l'amarante sont le plus sensibles quand elles sont jeunes et en pleine croissance.

Pour concurrencer les mauvaises herbes et supprimer efficacement les graminées annuelles après la levée, il est important que l'implantation de la culture se fasse tôt et que son peuplement soit assez important (au moins 50 000 plantes par hectare).

Appliquer l'atrazine à la quantité maximale de 1,5 kg m.a./ha par année en traitement prélevée ou postlevée, mais avant que le maïs n'ait atteint 30cm de haut. On peut effectuer un ou deux traitements par année, mais la quantité maximale d'atrazine qu'on peut appliquer en une année ne doit pas dépasser 1,5 kg m.a./ha. L'atrazine peut être appliquée seule ou en mélange en cuve avec un pesticide homologué à cette fin. Consulter les instructions concernant ces produits pour d'autres instructions. Ne pas récolter les cultures avant l'écoulement d'un délai de 45 jours suivant l'application sur le maïs sucré, ou d'un délai de 60 jours dans le cas du maïs de grande culture.



#### AVERTISSEMENT

Ne pas utiliser sur le maïs sucré ni le maïs de semence.

**NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

Des dégâts peuvent se produire si, sur une terre traitée par l'herbicide SHOTGUN, on cultive une plante autre que le maïs la même année. Un an après l'application de l'herbicide SHOTGUN, on peut cultiver la plupart des plantes de rotation. Le tabac et la betterave à sucre sont sensibles et ne doivent pas être cultivés sur une terre traitée l'année précédente. En cas de grandes périodes de sécheresse l'année du traitement, les plantes cultivées par la suite, comme le haricot blanc, l'oignon, le pois, la tomate et le navet, peuvent subir des dégâts. Des dégâts sont plus probables si la jeune culture est stressée (p. ex., par temps anormalement chaud et sec). Si on suit les directives qui figurent sur l'étiquette de l'herbicide SHOTGUN, il est peu probable que ces cultures subissent des dégâts quand les conditions météorologiques sont normales.

En cas de précipitations assez fortes pour causer de l'érosion, le sol contenant l'herbicide SHOTGUN peut se faire emporter sur les terres plus basses et provoquer des dégâts aux cultures existantes ou suivantes. Les arbres, les plantes ornementales et les autres cultures risquent de subir des dégâts si leurs racines s'étendent jusqu'à la zone traitée.

#### PREMIERS SOINS

**EN CAS D'INGESTION**, appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Faire boire 1 ou 2 verres d'eau à la personne et la faire vomir. Si elle est inconsciente, ne rien lui donner par la bouche et ne pas la faire vomir.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU**, enlever les vêtements contaminés sans tarder, et bien se laver la peau au savon et à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Laver à part les vêtements contaminés avant de les reporter.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX**, rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes en tenant les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**EN CAS D'INHALATION**, faire prendre l'air à la personne, et lui faire la respiration artificielle si celle-ci est indiquée.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Administrer un traitement symptomatique.

#### ENTREPOSAGE

Tenir loin de l'eau et des aliments. Ne pas entreposer au-dessous de -10° C. Si le produit gèle, le réchauffer jusqu'à 5° C ou plus, et le reconstituer en agitant ou en roulant le contenant.

#### CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES

En vu de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

**AVIS À L'ACHETEUR :** La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation, ou de la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

® ACCENT une marque déposée d'E. I. du Pont de nemours and Company.

ELIM EP et ULTIM sont des marques déposées de DuPont Canada Inc.

DUAL et MAGNUM sont des marques déposées de Syngenta Crop Protection Canada Inc.

FRONTIER et PROWL sont des marques déposées de BASF Corporation.

GROUPE 4 5 HERBICIDE

**ÉTIQUETTE SUPPLÉMENTAIRE**  
Concernant le mélange en cuve avec PROWL pour supprimer  
l'échinochloa pied-de-coq, le panic d'automne, la sétaire verte et la  
sétaire glauque dans le maïs.

# SHOTGUN®

## HERBICIDE EN PÂTE FLUIDE

### COMMERCIAL

**ATTENTION****POISON**

Avis de modification

**DANGER : IRRITANT OCULAIRE    ATTENTION : IRRITANT CUTANÉ**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**  
**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI**  
**NE PAS UTILISER CE PRODUIT EN COLOMBIE BRITANNIQUE**

**N° D'HOMOLOGATION 24608 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES****GARANTIE :**

Atrazine, 272 g/L

Triazines apparentées, 8 g/L

2,4-D spécifique d'isomère (présent sous forme d'ester 2-éthylhexylique) 120 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0.0096% à titre d'agent de conservation.

**EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'INTOXICATION OU D'INCENDIE, COMPOSER LE**  
**NUMÉRO D'INTERVENTION D'URGENCE - 1 800 561-8273 (24 HEURES SUR 24)**

Update

## CONTENU NET : 10 L

**UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.**  
**789 DONNYBROOK DRIVE**  
**DORCHESTER, ONTARIO**  
**N0L 1G5**

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'HERBICIDE EN PÂTE FLUIDE SHOTGUN sert à supprimer certaines dicotylédones annuelles sur le maïs fourrager. Il est destiné à être appliqué sur des champs préalablement traités par des graminicides ou comme mélange en cuve avec des graminicides de la manière indiquée. Ne pas utiliser sur le maïs sucré ni le maïs semencier.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

## PRÉCAUTIONS

### GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif en cas d'ingestion. Éviter d'inhaler les vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Corrosif, provoque des lésions oculaires irréversibles. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

### VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Manutention du concentré (mélange et chargement) : Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des bottes de protection contre les produits chimiques et un écran facial. Rincer les gants avant de les enlever.

Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel) : Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes de protection contre les produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever.

### PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et du matériel protecteurs personnels. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver le matériel protecteur personnel séparément du linge de maison.
- Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche au savon.

**RESTRICTION DES PÂTURAGES :** Ne pas faire brouter les jeunes plantes traitées ni les couper comme fourrage; il n'y a pas assez de données pour appuyer cet emploi. Dans le cas du maïs, jeune veut dire avant l'épiaison.

Ne pas mélanger ni charger ce produit à moins de 30 m d'un puits, d'un lac, d'un cours d'eau, d'un étang ou d'un puisard afin d'éviter le risque de contamination de l'eau de puits ou de surface. Ne pas utiliser ce produit à moins de 10 m des sources d'eau mentionnées ci-dessus. Éviter de contaminer les aliments, les sources d'eau ménagère ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs. Ne pas appliquer ce produit au moyen d'un système d'irrigation.

### **SYSTÈME DE TRANSFERT MÉCANIQUE :**

CONTENANTS DE PLUS DE 20 L : Utiliser un système de transfert qui évite de verser à l'air libre le concentré liquide lors du transvasement de ces contenants dans le réservoir employé pour la pulvérisation.

Les lieux de stockage en vrac doivent être protégés par une digue non terreuse et imperméable autour et en dessous du réservoir. La digue doit être assez grosse pour retenir et contenir 110 % de la capacité du plus gros réservoir.

## **MODE D'EMPLOI**

### **PROCÉDÉ DE MÉLANGE**

Cet herbicide est une pâte fluide destinée à être diluée dans l'eau. À moins d'indication contraire dans ce livret, ne pas ajouter d'adjuvants, de surfactants, d'huiles, d'engrais ni d'autres pesticides à la bouillie d'herbicide en pâte fluide SHOTGUN. Bien agiter avant l'emploi.

Pour préparer la bouillie, remplir d'eau propre la moitié ou les deux tiers de la cuve propre. Mettre en marche l'agitateur hydraulique ou mécanique, et ajouter la quantité prescrite d'herbicide en pâte fluide SHOTGUN. Remplir d'eau le reste de la cuve. Pour garder le produit en suspension, l'agiter continuellement. Dans la mesure du possible, ne préparer que la quantité de bouillie pouvant être appliquée le jour du mélange. Les grilles et les crépines doivent être de maille 50 ou moins. Bien nettoyer le pulvérisateur juste après son emploi en rinçant le système avec de l'eau et un détergent puissant comme le détergent pour réservoirs et instruments All Clear.

### **PROCÉDÉS D'APPLICATION**

Quel que soit le type d'application, calibrer le pulvérisateur pour qu'il débite le volume de bouillie exigé. Utiliser un volume de bouillie suffisant, dans les limites prescrites, pour bien couvrir les mauvaises herbes.

La suppression sera meilleure s'il ne pleut pas et si on n'irrigue pas moins de 6 heures après l'application. Il est préférable qu'il y ait au moins 24 heures sans pluie ni irrigation après l'application.

Pour des résultats optimaux, appliquer ce produit quand il fait 10 ° à 28 ° C. S'il fait plus froid, son efficacité sera retardée ou diminuée; s'il fait plus chaud, le risque de dérive des vapeurs sur les plantes sensibles sera plus grand. Ne pas appliquer si la température risque de baisser beaucoup pendant la nuit.

La suppression et la tolérance de la culture seront meilleures si le temps n'est pas très humide ni très sec avant et après l'application.

Traitement généralisé : Appliquer ce produit à raison de 100 à 200 L de bouillie par hectare au moyen d'un pulvérisateur à rampe. Utiliser des buses à jet plat appropriées (selon la pression et le volume utilisés) et une pression de service de 240 à 280 kPa à la rampe.

Traitement en bandes : Déterminer la dose d'emploi et le volume de bouillie pour traitement en bandes d'après la largeur du rang, la largeur de la bande de pulvérisation et la dose d'emploi par hectare pour traitement généralisé au moyen de la formule suivante :

$$\frac{\text{Largeur de la bande (cm)}}{\text{Largeur du rang (cm)}} \times \text{Dose pour traitement généralisé (L/ha)} = \text{Dose pour traitement en bandes (L/ha)}$$

$$\frac{\text{Largeur de la bande (cm)}}{\text{Largeur du rang (cm)}} \times \text{Volume pour traitement généralisé (L/ha)} = \text{Volume pour traitement en bandes (L/ha)}$$

Pour le traitement en bandes, utiliser des buses à jet plat uniforme.

### MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES DANS LE MAÏS FOURRAGER

L'herbicide en pâte fluide SHOTGUN permet de supprimer pendant toute la saison contre les dicotylédones sur le maïs fourrager cultivé avec travail du sol, avec travail réduit du sol ou sans travail du sol. L'herbicide en pâte fluide SHOTGUN peut être utilisé pour supprimer les jeunes dicotylédones existantes ou germantes. Les dicotylédones annuelles sont supprimées plus efficacement si elles sont au stade 1 à 6 feuilles.

Dicotylédones supprimées	Sols à texture grossière (sableux) 2,4 L/ha	Sols à texture moyenne et fine (limoneux et argileux) 3,6 L/ha
<b>Stade de la culture</b>	<b>Entre brin et 4 feuilles</b>	
<b>Stade des dicotylédones annuelles</b>	<b>1 à 6 feuilles</b>	
Chénopode blanc*	X	X
Amarante à racine rouge	X	X
Petite herbe à poux*	X	X
Renouée persicaire	X	X
Morelle noire de L'Est	X	X
Renouées	X	X
Abutilon	X	X
Moutarde des champs*	X	X
Renouée liseron		X

\* Y compris les biotypes qui tolèrent les triazines.

**TRAITEMENT DE POSTLEVÉE HÂTIVE** : Appliquer en postlevée hâtive entre le stade brin et le stade 4 feuilles de la culture, mais avant que les plantes aient plus de 15 cm de haut (feuilles déployées). Dose : Appliquer 2,4 L/ha sur les sols à texture grossière (sableux, limono-sableux et sablo-limoneux) et 3,6 L/ha sur les sols à texture moyenne et fine. Les mauvaises herbes et la culture doivent être en pleine croissance et ne doivent

pas être stressées. À moins d'indication contraire dans ce livret, ne pas ajouter d'adjuvants, de surfactants, d'huiles, d'engrais ni d'autres pesticides à la bouillie.  
**REMARQUE** : À cause du 2,4-D que contient ce produit, le maïs traité peut devenir fragile et risque de se casser sous l'effet du vent et/ou du matériel de travail du sol, surtout pendant les deux semaines qui suivent l'application. Éviter de travailler le sol pendant deux semaines après la pulvérisation. Par temps très sec, attendre une semaine après une pluie avant de traiter. Il est recommandé à l'utilisateur de confirmer la tolérance de la variété au 2,4-D auprès de son fournisseur de semences.

## MÉLANGES EN CUVE AVEC L'HERBICIDE EN PÂTE FLUIDE SHOTGUN

Le volume d'eau pour les mélanges en cuve devrait être de 200 à 240 L/ha. Respecter toutes les limitations stipulées sur les étiquettes de ce produit et des autres produits utilisés pour les mélanges en cuve.

Ne pas appliquer deux années de suite des mélanges en cuve contenant l'herbicide PROWL 400 EC.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut consulter les étiquettes de tous les produits faisant partie de ce mélange et laisser la plus grande zone tampon (c'est-à-dire la plus restrictive) stipulée pour les produits utilisés dans le mélange en cuve.

## MÉLANGE EN CUVE AVEC L'HERBICIDE EN PÂTE FLUIDE SHOTGUN ET PROWL 400 EC POUR SUPPRIMER LES DICOTYLÉDONES ET LES GRAMINÉES ANNUELLES.

### APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT

Pulvériser l'herbicide en pâte fluide SHOTGUN avec PROWL 400 EC pour supprimer les graminées annuelles. Suivre le mode d'emploi et les précautions qui se trouvent sur l'étiquette de PROWL 400 EC.

Ce mélange en cuve permettra de supprimer les dicotylédones (mauvaises herbes à feuilles larges) supprimées par l'herbicide en pâte fluide SHOTGUN seul, ainsi que les autres mauvaises herbes énumérées ci-dessous. Si le bon stage foliaire des graminées annuelles ne correspond pas au bon stade foliaire des dicotylédones, on devra effectuer des applications distinctes d'herbicide en pâte fluide SHOTGUN et de graminicide.

<b>Graminées supprimées</b>	<b>SHOTGUN à 3,6 L/HA + PROWL 400 EC à 4,2 L/ha sur des sols à texture moyenne ou fine SEULEMENT s'il contiennent plus de 3 % de matières organiques</b>
<b><i>Stade de la culture</i></b>	<b>Entre brin et 3 feuilles</b>
<b><i>Stade des graminées annuelle</i></b>	<b>1 ou 2 feuilles</b>
Échinochloa Pied-de-coq	X
Sétaire verte	X
Sétaire glauque	X
Panic d'automne	X

**REMARQUE** : Un tel mélange en cuve ne supprimera pas contre les mauvaises herbes qui lèveront après son application. Celle-ci doit donc se faire une fois que la plupart des mauvaises herbes ont levé.

Les graminées annuelles et l'amarante sont le plus sensibles quand elles sont jeunes et en pleine croissance.

Pour concurrencer les mauvaises herbes et supprimer efficacement les graminées annuelles après la levée, il est important que l'implantation de la culture se fasse tôt et que son peuplement soit assez important (au moins 50 000 plantes par hectare).

### **AVERTISSEMENT**

Des dégâts peuvent se produire si, sur une terre traitée par l'herbicide en pâte fluide SHOTGUN, on cultive une plante autre que le maïs la même année. Un an après l'application de l'herbicide en pâte fluide SHOTGUN, on peut cultiver la plupart des plantes de rotation. Le tabac et la betterave à sucre sont sensibles et ne doivent pas être cultivés sur une terre traitée l'année précédente. En cas de grandes périodes de sécheresse l'année du traitement, les plantes cultivées par la suite, comme le haricot blanc, l'oignon, le pois, la tomate et le navet, peuvent subir des dégâts. Des dégâts sont plus probables si la jeune culture est stressée (p. ex., par temps anormalement chaud et sec). Si on suit les directives qui figurent sur l'étiquette de l'herbicide en pâte fluide SHOTGUN, il est peu probable que ces cultures subissent des dégâts quand les conditions météorologiques sont normales.

En cas de précipitations assez fortes pour causer de l'érosion, le sol contenant l'herbicide en pâte fluide SHOTGUN peut se faire emporter sur les terres plus basses et provoquer des dégâts aux cultures existantes ou suivantes. Les arbres, les plantes ornementales et les autres cultures risquent de subir des dégâts si leurs racines s'étendent jusqu'à la zone traitée.

Ne pas appliquer l'herbicide en pâte fluide SHOTGUN sur les légumes, les fleurs, les vignes, les arbres fruitiers, les plantes ornementales ni les autres plantes désirables, ne pas le laisser entrer en contact avec ceux-ci et ne pas en laisser le brouillard de pulvérisation dériver sur ceux-ci, car une quantité même minime peut causer de graves dégâts tant pendant la croissance que pendant la dormance. (Les pulvérisations à grosses gouttes risquent moins de dériver.) Par conséquent, l'application doit se faire seulement quand il n'y a aucun risque de dérive. Ne pas pulvériser près des cultures sensibles quand il y a un grand vent ou que le vent est de plus de 8 km/h et qu'il souffle dans le sens des cultures sensibles. Prévoir une zone tampon suffisante entre la zone à traiter et les plantes sensibles. Éviter de pulvériser par temps très humide ou brumeux pour éviter la dérive sur les cultures sensibles adjacentes.

Les vapeurs de ce produit peuvent causer des dégâts aux plantes sensibles qui poussent à proximité. Ne pas appliquer l'herbicide en pâte fluide SHOTGUN à proximité des cultures sensibles si on prévoit que, le jour de l'application, la température dépassera 28 °C, à cause du risque accru de dérive des vapeurs. Les conditions locales peuvent avoir un effet sur l'emploi des herbicides. Les autorités agricoles provinciales publient des recommandations selon les conditions locales.

### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :**

Gestion de la résistance à l'herbicide en pâte fluide SHOTGUN, herbicide du groupe 4 et groupe 5. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide en pâte fluide SHOTGUN et à d'autres herbicides du groupe 4 et groupe 5. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

**Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :**

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide en pâte fluide SHOTGUN ou les herbicides du même groupe 4 et groupe 5 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à United Agri Products Canada Inc. au 1-800-265-4624 ou à [www.uap.ca](http://www.uap.ca).

**PREMIERS SOINS**

**EN CAS D'INGESTION**, appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Faire boire 1 ou 2 verres d'eau à la personne et la faire vomir. Si elle est sans connaissance, ne rien lui donner par la bouche et ne pas la faire vomir.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU**, enlever les vêtements contaminés sans tarder, et bien se laver la peau au savon et à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Laver à part les vêtements contaminés avant de les reporter.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX**, rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes en tenant les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**EN CAS D'INHALATION**, faire prendre l'air à la personne, et lui faire la respiration artificielle si celle-ci est indiquée.



Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**ENTREPOSAGE** Tenir loin de l'eau et des aliments. Ne pas entreposer au-dessous de  $-10\text{ }^{\circ}\text{C}$ . Si le produit gèle, le réchauffer jusqu'à  $5\text{ }^{\circ}\text{C}$  ou plus, et le reconstituer en agitant ou en roulant le contenant.

**CONTENANTS CONSIGNÉS À REMPLISSAGES MULTIPLES** Après l'emploi, rapporter le contenant au point d'achat ou à l'endroit désigné. Ne le remplir à nouveau qu'avec l'herbicide en pâte fluide SHOTGUN. Ne le réutiliser pour rien d'autre. Avant de le remplir à nouveau, l'examiner de près pour s'assurer qu'il n'y a pas de dommages, comme des craquelures, des perforations et des égratignures, et que le filetage de la fermeture n'est pas endommagé ni usé. Après l'avoir rempli à nouveau et avant de le transporter, vérifier s'il fuit. Ne pas le remplir à nouveau ni le transporter s'il est endommagé ou s'il fuit. Si on ne le remplit pas à nouveau, le rapporter au point d'achat.

#### ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

**AVIS À L'ACHETEUR** : La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette, et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit et accepte celui-ci à cette condition.

® ACCENT une marque déposée d'E. I. du Pont de Nemours and Company.

ELIM EP et ULTIM sont des marques déposées de DuPont Canada Inc.

DUAL et MAGNUM sont des marques déposées de Syngenta Crop Protection Canada Inc.

FRONTIER et PROWL sont des marques déposées de BASF Corporation.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )